

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ AUFFRET Rubin, UGSP Gym

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à (2) Halle des sports

à l'occasion de (3) d'une compétition départementale

du 14/01/2023

à 08

heures 00

au 15/01/2023

à 21

heures 30

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 06/01/2023

Signature



ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 14

Je soussignée Mme GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. AUFFRET Rubin, Club UGSP Gym

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à la Halle des sports

à l'occasion de compétitions

du 14 janvier 2023

à

8 heures 00

au 15 janvier 2023

à

21 heures 30

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 06 janvier 2023

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif